

Barème d'Honoraires de l'agence

FRAIS DE TRANSACTION TTC :

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. La rémunération TTC sera à la charge du mandat (Acquéreur ou Vendeur conformément au mandat).

MANDAT DE VENTE

Emplacement de stationnement	*10%
Terrains	*10%
Prix de vente inférieur à 140 000€	*6%
Prix de vente de 140 000€ à 1 000 000€	*5%
Prix de vente supérieur à 1 000 000€	*4%

*Tarifs maximums

FRAIS DE LOCATION TTC :

- 1 mois de loyer charges comprises à la charge du bailleur**
- Indice ALUR au m² suivant la zone concernée *** à la charge du locataire
- 3€ du m² pour l'établissement de l'état des lieux à la charge de chacune des parties

**Le montant des honoraires s'entend TVA incluse

***Trois zones :

- Zone très tendue : Paris et départements (92,93,94,95 et 78) : 12€/m²
- Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10€/m²
- Hors zone : reste du territoire : 8€/m²

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).

Tarifs au m² indicatif. Les zones et les prix du m² seront affinés selon la commune via <https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/zonage-abc> et selon décret du 5 septembre 2025.

LOCAUX COMMERCIAUX :

Locations : 10% HT de la 1ère période triennale // Vente : 10% HT du prix de vente